

Délibération
du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du
Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 53
Membres absents : 25
Procurations : 11

Séance du 25 juin 2025
L'an deux-mille-vingt-cinq, le mercredi 25 du
mois de juin à 18 h 00, le Conseil de
Communauté, légalement convoqué, s'est
réuni au Centre de Secours Principal des Trois
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc
Deichtmann, Président de Saint-Louis
Agglomération

Date de convocation : 19/06/2025
Date de transmission : 01/07/2025
Date de mise en ligne : 02/07/2025

Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BACHMANN Florian, M. BERNASCONI Gilbert, M. CAPON Patrick, Mme CHAPPEL Josiane, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, Mme HELGEN Sandrine, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, Mme MUTH Sandra, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna, M. RIBSTEIN André, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRIBY Patrick, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, Mme WILLER Christèle, Mme WOGENSTAHL Nadine, M. WOLGENSINGER André, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. BAUMLIN Christian (pouvoir à M. JUCHS Bernard), M. BOHLY Dominique (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), Mme CAZES Hélène, M. ECKES Raymond (pouvoir à Mme GERTEIS Stéphanie), M. FERON Jules (pouvoir à Mme ZAKRZEWSKI Valérie), Mme FERRANDEZ Françoise, Mme FRANCOIS Christine, M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin, M. GASSER Lucien (pouvoir à Mme LEFEBVRE Martine), M. KAHRIC Franck, M. KERN Gérard, M. MARTIN Anthony, M. MULLER Hubert, M. MUNCH Paul-Bernard, M. OTMANE Rémy, M. PILLERI Angelo, Mme RINQUEBACH Ariane (pouvoir à M. KANNENGIESER Bernard), M. SAVARY Nicolas (pouvoir à Mme CHOQUET Sylvie), Mme SCHMITT-MEYER Sandrine (pouvoir à M. MEYER Jean-Paul), Mme SFEIR Lola (pouvoir à Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne), M. SIBOLD Clément (pouvoir à M. ADRIAN Daniel), Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel (pouvoir à M. TURRI Pascal), M. STRICH Vincent, M. UEBERSCHLAG André, M. WIEDERKEHR Denis,

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

17^{ème} QUESTION

Lancement du Plan Herbe Sud Alsace (DELIBERATION n° 2025-102)

Les différentes collectivités du Sud Alsace (Mulhouse Alsace Agglomération, Communauté de Communes Sundgau, Communauté de Communes Sud Alsace Largue, et Saint Louis Agglomération) sont engagées dans des démarches environnementales, agricoles et alimentaires, qui ont permis de mettre en évidence des enjeux communs.

Il est à ce titre proposé de signer une convention de partenariat intitulée « Plan Herbe Sud Alsace : Eaux et prairies préservées : agissons ! » entre l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et les 4 collectivités susmentionnées pour une durée de 5 ans (2025-2030). Ce plan Herbe consiste en la mise en place d'une stratégie territoriale, permettant de coordonner l'ensemble des actions mises en place, et les éventuels manques par rapport aux actions déjà engagées autour de la qualité de l'eau vis-à-vis des enjeux de préservation des prairies.

Cette stratégie s'articulera autour d'une gouvernance à deux niveaux :

- Un comité de pilotage (COPIL), composé des signataires de la Convention (4 collectivités et AERM), est garant des objectifs du Plan Herbe Sud Alsace et coordinateur de la démarche. Il arbitre et valide les actions proposées par le comité des partenaires. Pour Saint-Louis Agglomération, il est proposé de désigner le Vice-Président au Développement Rural comme représentant de la collectivité au sein de cette instance.
- Un Comité des Partenaires, composé, en plus de ces 5 structures, de partenaires signataires d'une Charte d'engagement (par exemple : Chambre d'Agriculture Alsace, Région Grand Est, ...). Il est chargé de partager collectivement l'avancée des actions. Il fait des propositions concernant l'actualisation du plan d'actions.

Le plan d'actions issu du Plan Herbe Sud Alsace s'articulera autour des 4 axes de travail suivants :

- Axe I : Donner les moyens techniques aux exploitations agricoles de s'adapter et de mieux préserver l'environnement ;
- Axe II : Veiller au maintien des surfaces en herbe dans les zones à forts enjeux ;
- Axe III : Permettre aux exploitations d'élevage d'être pérennes et économiquement viables ;
- Axe IV : Valoriser les pratiques agricoles vertueuses et le rôle des prairies.

Les structures partenaires qui souhaitent être associées au Plan Herbe Sud Alsace devront également signer une Charte d'engagement annexée à la convention de partenariat. Elles s'engagent à initier et mettre en œuvre des actions pour atteindre les objectifs du Plan Herbe Sud Alsace.

Ainsi, de cette démarche découlera un plan d'actions, révisable annuellement par le Comité de Pilotage. Chacune des actions fera l'objet d'un plan de financement dédié et d'une éventuelle répartition financière propre à la nature même de ces actions. A noter qu'aucune dépense supplémentaire n'est à prévoir pour Saint-Louis

Agglomération en 2025 puisque l'ensemble des actions inscrites dans ce plan sont déjà engagées (Paiements pour Services Environnementaux, Etude Filière Luzerne, ...).

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver la Convention cadre de partenariat, la Charte d'engagement et le plan d'actions 2025 ;
- de désigner Monsieur Pierre Pfendler, Vice-Président en charge du Développement Rural, en qualité de représentant de Saint-Louis Agglomération au Comité de Pilotage du plan Herbe ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention cadre ainsi que la charte d'engagement, et toutes les pièces contractuelles nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 27 juin 2025

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

